

remboursement d'un achat voiture

Par **lionel1073**, le **25/07/2020 à 08:58**

Bonjour,

ma copine m'a offert une voiture, elle a donc fait un cheque de banque de son compte pour la payer.

nous sommes séparés, et elle me demande de la rembourser.

Suis je obligé de la rembourser? est ce que je risque des poursuites?

C'était un cadeau de sa part.

cordialement

Par **youris**, le **25/07/2020 à 10:38**

bonjour,

la facture d'achat est à quel nom ?

qui est le titulaire de la carte grise ?

un cadeau est un cadeau et donc ne donne pas lieu à remboursement sauf cas très particulier.

par principe une donation est irrévocable surtout quand le donataire l'a acceptée.

il existe un adage qui dit "donner et retenir ne vaut" que les enfants traduisent par donner c'est donner, reprendre c'est voler.

en conclusion, rien ne vous oblige à la rembourser mais elle pourra emprunter la voie judiciaire mais si la donation est prouvée et que le véhicule est bien à vous, son action a peu de chances d'être couronnée de succès.

salutations